



COMMUNE DE

# St-Légier-La Chiésaz

CONSEIL COMMUNAL

Le 2 octobre 2014

**Préavis N° 13/2014** concernant la demande d'un crédit d'étude pour la réfection de la chaussée, la création de places d'évitement et le remplacement des services industriels au chemin de Chenalettaz

## EXTRAIT

Du procès-verbal de la séance du Conseil communal de St-Légier - La Chiésaz du 29 septembre 2014 présidée par Monsieur Daniel Berner, Président.

Le Conseil communal de St-Légier-La Chiésaz,

vu le préavis N° 13/2014,

ouï les rapports des commissions chargées de son étude,

considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

**a accepté par la majorité des voix moins 5 avis contraires et 1 abstention, l'amendement proposé par la Commission ad hoc à savoir :**

- L'étude devra prendre en compte sur l'entier du tracé, une chaussée qui permette le croisement de 2 véhicules légers dans la mesure du possible.

**a accepté à la majorité des voix moins 4 avis contraires et 1 abstention, les conclusions amendées du préavis municipal, à savoir :**

- Octroyer à la Municipalité le crédit d'étude demandé de CHF 85'000.-- ;
- Financer la dépense par la trésorerie courante ;
- Autoriser la Municipalité à amortir cette dépense sur l'exercice courant via les comptes 430.3185, 460.3185 et 810.3185 ;
- L'étude devra prendre en compte sur l'entier du tracé, une chaussée qui permette le croisement de 2 véhicules légers dans la mesure du possible.

Ainsi délibéré et voté en séance du Conseil communal du 29 septembre 2014.

AU NOM DU CONSEIL COMMUNAL

Le Président

*D. Berner*  
Daniel Berner

La secrétaire

*C. Colagioia*  
Chantal Colagioia

